

REGLEMENT EVENEMENT EYBIS.com

ART 1. DEFINITION "EVENEMENT EYBIS.com"

Un "Événement EYBIS.com" est un rassemblement de motards, afin de rouler librement sur circuit lors de sessions.

ART 2. ORGANISATION – UTILISATION DE PHOTOS/IMAGES

- L'organisation est entre les mains de "EYBIS" (www.eybis.com). Chaque participant et/ou visiteur est tenu de respecter strictement les directives de l'équipe organisatrice.
- L'organisation se réserve le droit – sans aucun recours pour les participants – de placer des photos et/ou une vidéo de l'événement sur le site EYBIS.com.

ART 3. VEHICULES ET CONDUCTEURS AUTORISES

Toutes les motos qui sont en bon état avec une attention particulière pour les amortisseurs, les pneus adaptés, les freins en parfait état de fonctionnement et l'absence de fuites d'huile.

Seuls les conducteurs inscrits peuvent se rendre sur le circuit avec une moto. Il est strictement interdit de prêter sa moto à des personnes qui ne sont pas inscrites. Les contrevenants seraient seuls responsables des accidents qui en découleraient et ne pourraient pas se retourner contre les personnes reprises aux points 1 à 5 de la déclaration « Renonciation de recours ». Les contrevenants seront en plus immédiatement écartés de la suite de l'événement. Sur le circuit, AUCUN passager n'est autorisé sur la moto.

ART 4. EQUIPEMENT ET CODE DE CONDUITE

Le participant doit être équipé d'une tenue en cuir complète (à l'exception des participants du groupe des débutants qui peuvent porter un équipement constitué d'une autre matière genre gore-tex, cordura, etc) et porter un casque homologué, des bottes et des gants.

Toute forme de compétition est formellement exclue! Tous les participants se doivent de rouler dans un esprit de respect pour les autres conducteurs. Chaque participant que l'organisation estime dangereux, se verra exclu de toute participation ultérieure. Aucun recours n'est possible. Aucun véhicule de l'organisation (ambulance, dépanneuse, moto de tête) ne peut être dépassé tant qu'il se trouve sur le circuit.

ART 5. IDENTIFICATION PARTICIPANTS - BRACELET

Après avoir passé le contrôle technique avec succès, la moto de chaque participant sera pourvue d'un autocollant placé par l'organisation et servant de laissez-passer pour le circuit. Chaque participant se doit de porter le(s) bracelet(s) fourni(s) et de le(s) présenter à chaque demande de l'organisation.

ART 6. ACCES AU CIRCUIT

Les spectateurs sont en principe interdits sur le circuit, sauf les personnes disposant d'une autorisation spéciale comme p.e. un photographe, caméraman, etc

ART 7. ALCOOL – STUPEFIANTS

Chaque participant s'engage formellement à ne pas rouler sous l'influence de boissons alcoolisées ou de stupéfiants. Les abus seront sanctionnés par une exclusion immédiate de l'événement.

ART 8. DETERIORATION - VOL

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuelles détériorations ou de vol de matériel.

ART 9. FORCE MAJEURE

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de suppression temporaire ou définitive d'une journée sur circuit en cas de force majeure (accident, huile sur la piste, panne de courant, conditions atmosphériques, modification apportée à l'autorisation environnementale, ...).

Aucun remboursement ne peut être exigé à l'organisation.

ART 10. ANNULATION

Les participants ne peuvent annuler leur inscription, mais ont la possibilité de transmettre leur participation à quelqu'un d'autre. Les candidats qui sont refusés par manque de place seront intégralement remboursés sur le numéro de compte qu'ils ont transmis.

RENONCIATION DE RECOURS:

Je soussigné (nom & prénom),

Numéro de carte d'identité :

Déclare par la présente de ma propre initiative et de plein gré participer à l'événement :

Je déclare renoncer à tout recours pour moi-même, mes ayants droit, mes héritiers, mes parents proches (parents, époux(se), partner, enfants) et nos assureurs envers :

1. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit;
2. l'(les) organisateur(s) de l'événement susmentionné;
3. les autres participants, les propriétaires/titulaires des véhicules participants et les autres utilisateurs du circuit;
4. les aides volontaires et les chargés de mission des personnes reprises aux points 1, 2 et 3 ci-dessus;
5. les assureurs des personnes ou organismes repris aux points 1, 2,3 et 4 ci-dessus pour tout dommage que je subirais pendant la manifestation.

Je renonce à tout recours sur base des articles 1382 à 1386 bis du Code Civil pour tout dégât matériel ou moral que j'aurais à subir.

Je déclare également avoir pris connaissance des règlements de l'organisation et m'engage à les suivre sans aucune restriction.

Signature (précédée de la mention manuscrite "**lu et approuvé**")